

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33  
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2020.

**OBJET: BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE DU PORT FLUVIAL**

**PRESENTS** : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. MODOT, Mme MARGUERITTE, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. BATTIVELLI, M. LOPEZ, Mme AUBY, M. ACQUAVIVA, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, M. FABIANO, Mme MARTINEAU, Mme RIAUMAL-BABOUIN, Mme GRANADOS, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, Mme LAMARQUE, M. FOURCADE, M. RHUL, Mme BERRENGER  
**EXCUSES** : M. BORELLO, Mme LECOINTE

Le projet du Budget Primitif 2021 pour le Port fluvial de LATTES s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 207 500 € et se décompose comme suit :

Section d'Investissement	28 200,00 €
Section d'exploitation	179 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>207 500,00 €</b>

➤ **La section d'exploitation :**

Les dépenses sont notamment constituées de charges à caractère général (56 450 €), du remboursement de frais de personnel (89 000 €) au budget principal, des dépenses diverses pour un montant 14 650 € et du virement à la section d'investissement (19 200 €).

➤ **La section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement consistent en un complément pour les travaux de mise en conformité des pontons et divers travaux à hauteur de 28 200 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Vote le budget primitif du budget annexe du port fluvial pour l'exercice 2021,
- Approuve le principe de la constitution et de la reprise de provisions dans le cadre du régime de provisions de droit commun (semi-budgétaire).

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 abstentions.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER  
Maire.

